# La grippe H1N1 au Manitoba

EXPÉRIENCES À CE JOUR ET PLANS D'AVENIR

SEPTEMBRE 2009



## Pandémie de grippe au Manitoba

Le Manitoba et le reste du Canada, qui ont connu une première vague de la grippe durant le printemps et l'été, se préparent à une deuxième vague de la maladie cet automne. Le nouveau virus de la grippe H1N1 est apparu au Mexique et s'est depuis propagé partout dans le monde.

Le 30 avril 2009, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) haussait le niveau d'alerte de l'épidémie de grippe de la phase trois à la phase cinq, sur six phases possibles. Le 11 juin 2009, l'OMS déclarait que le nouveau virus de la grippe H1N1avait atteint de statut de pandémie et élevait le niveau d'alerte à la phase six.

Les premiers cas canadiens ont été rapportés en Colombie-Britannique et en Nouvelle-Écosse, le 26 avril 2009. Un premier cas manitobain a été confirmé le 3 mai 2009. Le 6 mai, l'Alberta rapportait le premier décès canadien lié au virus H1N1. Le premier décès au Manitoba a été rapporté le 16 juin.

Ces événements ont incité le Manitoba et ses partenaires provinciaux et fédéraux à mettre en œuvre, au mois d'avril, un Plan canadien de lutte contre la pandémie d'influenza. Ce plan national fournit un cadre aux plans provinciaux et prévoit l'organisation matérielle, notamment la distribution de fournitures, le recours aux antiviraux, la mise au point d'un nouveau vaccin pour les Canadiens, de même que le partage d'information et de lignes directrices avec le secteur des soins de santé et le public. Le Manitoba a joué un rôle actif dans l'élaboration des plans nationaux concernant notamment les vaccins, le recours aux antiviraux, la maîtrise des infections, les lignes directrices de santé au travail, de soins cliniques et de laboratoire, ainsi que d'autres aspects de la réaction à la grippe pandémique.

Le plan exhaustif de Santé et Vie saine Manitoba (SVSM) en cas de pandémie et les plans distincts des offices régionaux de la santé (ORS) du Manitoba ont été élaborés et mis en œuvre au printemps, pour faire face à la pandémie. Ces plans étaient souples et permettaient de répondre à la grippe pandémique H1N1 au printemps, tout en orientant la planification en vue de la résurgence prévue durant l'automne et la saison annuelle de la grippe.

La réponse du Manitoba à la grippe pandémique H1N1 est le fruit d'une proche collaboration entre les offices régionaux de la santé, d'autres organismes de soins de santé, les groupes de Métis et des Premières nations et des partenaires fédéraux. Grâce à un système de commandement des interventions dirigé par le sous-ministre de la Santé et de la Vie saine, des efforts quotidiens sont déployés en vue d'évaluer, de faire face et de répondre aux problèmes qui surviennent, notamment aux demandes d'évacuation sanitaire, à l'approvisionnement d'antiviraux, à la fourniture d'équipement de protection personnelle aux travailleurs de la santé, à la planification de la capacité des établissements de santé en cas de flambée épidémique et à l'établissement de lignes directrices cliniques pour les professionnels de la santé et d'information pour les Manitobains.

## L'expérience manitobaine - Première vague

Le 24 août 2009, le Manitoba comptait 886 cas de grippe H1N1 confirmée en laboratoire et sept décès associés au H1N1. Des 886 cas confirmés au Manitoba, 327 touchaient des membres de peuples Métis ou des Premières nations. Le tableau 1 présente un aperçu de la répartition dans les offices régionaux de la santé (ORS) des cas confirmés en laboratoire. Ces données ne concernent que les cas confirmés en laboratoire et ne reflètent pas l'ensemble des Manitobains qui ont souffert de la grippe pandémique H1N1. Ces chiffres n'illustrent pas non plus les cas de maladie grave qu'il importe de saisir pour comprendre cette grippe.

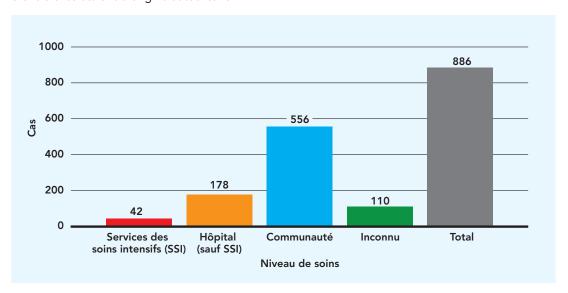
La majorité des Manitobains qui ont eu la grippe n'ont pas eu besoin d'hospitalisation ni de soins médicaux. Le Manitoba a cependant connu des cas de maladie grave et de décès associés au virus.

TABLEAU 1 -Cas de grippe H1N1 au Manitoba

ORS de la résidence	Cas de H1N1 confirmés		
Assiniboine	28		
Brandon	46		
Burntwood/Churchill	189		
Centre	26		
Entre-Les-Lacs	55		
Nord-Est	56		
Norman	58		
Parcs	16		
Sud-Est	17		
Winnipeg	395		
Totals	886		

Au début du mois de juin, le nombre de cas de maladie respiratoire grave subissait une augmentation au Manitoba. Les personnes atteintes ont dû être admises aux soins intensifs et près de 30 pour cent d'entre elles étaient d'origine autochtone.

TABLEAU 2 – Nouveaux cas confirmés cumulatifs de grippe H1N1 par niveau de soins



Le tableau 2 examine le niveau de soins requis. Les inconnus sont les cas où aucune information n'était disponible; il s'agissait généralement de personnes dans la communauté n'ayant pas eu besoin d'une hospitalisation.

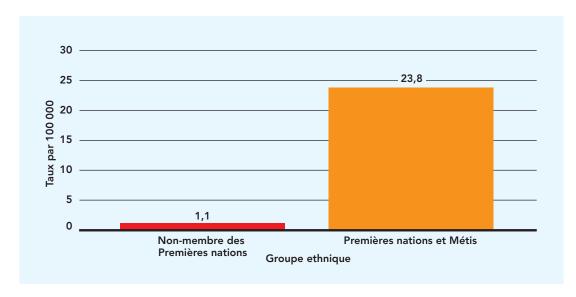


TABLEAU 3 : Incidence brute de cas graves de grippe pandémique H1N1 par groupe ethnique analyse préliminaire, août 2009

Au Manitoba, pendant la première vague de la grippe H1N1, les facteurs de risque de maladie grave étaient les suivants :

- personnes présentant une affection médicale sous-jacente, par exemple le diabète, une maladie pulmonaire ou une maladie cardiaque;
- personnes atteintes d'un trouble immunitaire ou recevant des traitements contre le cancer;
- · femmes enceintes;
- personnes obèses ou mal nourries;
- présence de conditions sociales telles que le tabagisme, la consommation abusive de drogues ou d'alcool;
- descendance autochtone.

Jusqu'à présent, les données indiquent que les personnes de moins 55 ans sont plus susceptibles d'être gravement malades.

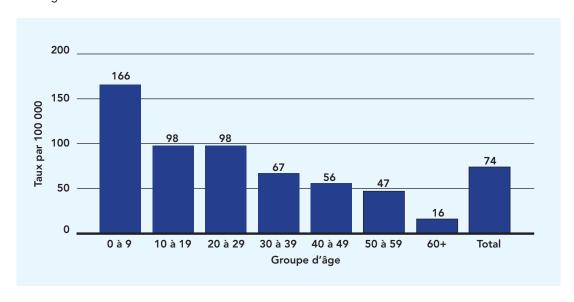


TABLEAU 4 : Taux bruts de nouveaux cas cumulatifs confirmés de grippe H1N1 par groupe d'âge

## Première vague – Le secteur des soins de santé

Depuis la découverte du nouveau virus pandémique H1N1 au mois d'avril, les responsables de la santé publique ont répondu avec vigilance aux poussées de la grippe, en révisant et en modifiant les réactions de leurs organismes et en divulguant des renseignements sur ce que les Manitobains peuvent faire pour réduire leur risque d'être malade.

Au printemps, la province a investi plus de 12,4 millions de dollars pour faire face à l'épidémie naissante. Le système de commandement des interventions du Manitoba est le moteur des interventions provinciales en santé et vise à recueillir de l'information, résoudre des problèmes et fournir une direction. Le rôle de SVSM est de veiller à l'uniformité des interventions à travers la province. Le ministère se concentre sur cinq domaines principaux : logistique, planification, opérations, finances et communications. Grâce à cette structure, le ministère de la Santé analyse les connaissances de plus en plus nombreuses que nous possédons sur la grippe pandémique H1N1 et répond aux situations qui surgissent partout dans la province, afin d'affronter cette nouvelle souche d'influenza. L'équipe de commandement des interventions et les sections respectives se réunissent souvent, parfois quotidiennement, pour évaluer et résoudre les situations nouvelles. La structure permet en outre les liens avec d'autres spécialistes, avec les ORS et avec les instances provinciales et fédérales, dans un objectif de partage des informations et d'échange de pratiques exemplaires.

Les offices régionaux de la santé ont mis en œuvre leurs systèmes de commandement des interventions, qui sont reliés à la structure de commandement des interventions du Manitoba. Chaque région a adopté ses plans en cas de pandémie et a participé à élaborer la réponse du Manitoba à la grippe pandémique H1N1. Le rôle des ORS est de mettre en œuvre des mesures de traitement et de prévention, et de gérer les effectifs de manière à répondre aux besoins avec souplesse et efficacité. Tous les offices régionaux de la santé ont rapporté une augmentation de leurs activités attribuable au virus H1N1, notamment un accroissement du nombre de maladies pseudogrippales dans leurs services d'urgence. Les ORS ont mis en œuvre les lignes directrices établies par SVSM, incluant le partage de lignes directrices avec les praticiens de soins primaires et la préparation du personnel à l'utilisation d'équipement protecteur.

Health Links – Info Santé (788-8200 ou 1 888 315-9257) s'est révélé très utile. Le nombre d'appels reçus par ce service téléphonique provincial de renseignements sur la santé a considérablement augmenté au cours de la première vague de la grippe. Les conseils personnels et les renseignements sur la santé fournis par ce service représentent donc une ressource utile.

#### Hôpitaux et services de soins intensifs

Entre avril et juillet, les ORS ont assisté à une augmentation de l'activité de leurs salles d'urgence, liée à la grippe. Les projets de mise en place de cliniques spécialisées pour s'occuper des cas de grippe plus légère ont vu le jour dans toutes les régions en prévision de l'accroissement de la demande imposée aux salles d'urgence; on n'a toutefois pas eu besoin de ces cliniques avant le printemps. Les ORS ont été en mesure de gérer l'augmentation de la demande avec les systèmes en place.

Au début du mois de juin, on a assisté au Manitoba à une augmentation soudaine du nombre de patients souffrant de maladie respiratoire grave admis dans les services de soins intensifs (SSI); ce nombre était supérieur à celui des poussées de grippe antérieures. La majorité de ces cas étaient des personnes d'origine autochtone.

Beaucoup de patients ont dû être placés sous ventilateur mécanique pendant des périodes prolongées, mais la plupart se sont remis avec l'aide du personnel des SSI. L'Office régional de la santé de Winnipeg (ORSW) a commandé 20 ventilateurs supplémentaires, pour accroître sa capacité, au besoin. Aujourd'hui, le Manitoba compte 186 ventilateurs répartis à travers la province et a accès à 15 ventilateurs supplémentaires des réserves nationales. Ces derniers ont été réclamés par le gouvernement fédéral au printemps, mais n'ont pas été distribués.

#### Fournisseurs de soins de santé

Durant la première vague de cette grippe pandémique, les professionnels de la santé ont fait plus que leur devoir pour soigner les personnes les plus gravement atteintes de la grippe H1N1. Depuis le début de la pandémie, les fournisseurs de soins de partout dans la province soignent les personnes qui présentent des symptômes pseudogrippaux et prennent des décisions thérapeutiques basées sur leur jugement professionnel et leur expérience, sur les lignes directrices en matière d'infection, ainsi que sur les protocoles de prévention et de contrôle préparés et diffusés de manière régulière.

Le personnel médical de toute la province s'est rallié pour soigner ses concitoyens, déployant compétences, compassion et professionnalisme pour s'adapter aux circonstances toujours changeantes et à l'augmentation du fardeau de travail. Les syndicats du milieu de la santé ont joué un rôle important au niveau de la résolution de problèmes, en faisant preuve de souplesse pour faire face aux situations nouvelles et inconnues.

Le ministre et les fonctionnaires du ministère ont rencontré de nombreux médecins, membres du personnel infirmier et professionnels de la santé pour les inviter à passer à l'action afin d'encourager les fournisseurs de soins de santé à accorder temporairement leur aide dans les collectivités des Premières nations. Plus de 63 médecins, infirmiers, infirmières et autres fournisseurs de soins de santé ont répondu à l'appel et 19 d'entre eux ont fourni leur temps et leur expérience pour que des soins adéquats soient prodigués dans les communautés éloignées. Cette initiative a ralenti pendant l'été, avec la baisse de la demande, mais elle reprendra à l'automne.

Les renseignements sur la grippe pandémique à virus H1N1 et sur sa propagation au Manitoba et dans les autres parties du Canada contribuent à l'élaboration de lignes directrices et de documents d'information pour aider les fournisseurs de soins de santé à mieux soigner les malades et faire face à la grippe. Ces lignes directrices touchent entre autres la prévention et le contrôle des infections, la prise en charge clinique et les épreuves de laboratoire.

Des lignes directrices thérapeutiques ainsi que de contrôle et de prévention des infections à l'intention des fournisseurs de soins primaires – médecins, infirmiers et infirmières praticiens et autres professionnels de la santé – ont été mises au point et transmises aux personnes concernées. Elles seront revues à mesure que des connaissances nouvelles sur la grippe pandémique seront acquises.

#### Santé publique et surveillance

Les responsables de la santé publique recueillent et analysent les données grâce à des systèmes de surveillance, pour mieux comprendre comment la grippe pandémique à virus H1N1 affecte les Manitobains. Ces données alimentent les décisions concernant les lignes directrices de soins cliniques, les mesures de contrôle des infections et autres interventions. Les services de santé publique sont responsables de la surveillance de la maladie et doivent recommander les meilleures interventions possible pour le public, les fournisseurs de soins et le gouvernement. À titre d'exemple, les responsables de la santé publique recommandent l'information et la sensibilisation concernant notamment le lavage des mains et l'étiquette respiratoire.

Par l'entremise de l'administrateur provincial en chef de la santé publique, la Loi sur la santé publique du Manitoba accorde aux responsables de la santé publique les pouvoirs de réaction face à la menace éventuelle posée par toute maladie, y compris la grippe pandémique H1N1. La loi prévoit des restrictions publiques et des quarantaines au besoin, de même que d'autres mesures de prévention, de réduction ou d'élimination d'une menace à la santé publique. Jusqu'à présent, ces mesures n'ont pas été nécessaires pour faire face à la grippe pandémique H1N1. Cependant, au besoin, les responsables de la santé publique disposent des outils nécessaires pour prendre des mesures en vue de protéger le bien-être des Manitobains.

#### **Antiviraux**

Les antiviraux sont utilisés pour le traitement précoce de l'influenza. S'ils sont administrés peu de temps après l'apparition des symptômes pseudogrippaux (dans les 48 heures), ils peuvent réduire les effets des symptômes de la grippe, raccourcir la durée de la maladie et éventuellement réduire le risque de complications graves.

Les lignes directrices cliniques à l'intention des fournisseurs de soins identifient les personnes qui pourraient présenter un risque accru d'être gravement malades et pourraient donc avoir besoin d'antiviraux en traitement précoce. Les antiviraux peuvent être prescrits par un médecin, une infirmière praticienne ou un infirmier praticien, et l'ordonnance peut être remplie en pharmacie. Ces lignes directrices ont été mises à jour en juin, afin d'aider les fournisseurs de soins de santé à décider qui pourrait présenter le plus grand risque d'être gravement atteint.

Toute personne atteinte d'une maladie pseudogrippale grave et nécessitant une hospitalisation reçoit des antiviraux gratuitement, comme pour tout autre médicament administré aux patients hospitalisés. Les antiviraux sont aussi gratuits pour les membres inscrits des Premières nations, car ils sont couverts par le programme de santé des Premières nations et des Inuits de Santé Canada.

Les antiviraux seront disponibles par les voies habituelles, c'est-à-dire les hôpitaux et les postes de soins infirmiers, ainsi que dans les communautés, sur ordonnance; la province puisera dans ses réserves d'antiviraux, au besoin.

Au début du mois de juin, le gouvernement provincial a envoyé des antiviraux des réserves provinciales en cas de pandémie aux offices régionaux de la santé et aux postes de soins infirmiers de l'ensemble de la province, dans le but d'assurer un approvisionnement adéquat pour les personnes gravement malades, pour celles présentant des risques de maladie grave ou pour les traitements précoces.

Tant que la pandémie se poursuivra, toutes ces mesures seront maintenues et d'autres efforts seront déployés pour faire en sorte que les services de santé soient disponibles pour tous les Manitobains.

## Communautés et organisations

Le Manitoba s'efforce de fournir les services de soins de santé nécessaires pour affronter la grippe pandémique à virus H1N1. En collaboration avec les gouvernements fédéral, provinciaux et régionaux, des conseils de santé publique et des renseignements sur les précautions à prendre sont transmis à tous les Manitobains.

Au printemps dernier, la grippe H1N1 a touché toute la province et était vraisemblablement présente dans toutes les collectivités manitobaines. À ce jour, aucune raison de santé publique n'a justifié la fermeture des écoles, centres communautaires et autres lieux de rencontre publics, ni la restriction des déplacements vers aucune communauté. Si une raison de santé publique justifiait de limiter les contacts publics, des mesures seraient prises à cet effet.

Des renseignements clés sur la grippe pandémique H1N1 ont été diffusés, notamment :

- des renseignements sur le virus H1N1 à l'intention des divisions scolaires manitobaines et des centres de la petite enfance, incluant les précautions à prendre et la manière de s'occuper de quelqu'un atteint du virus;
- des conseils précis à l'intention des entreprises directement affectées par la pandémie, au moyen d'une ligne téléphonique qui peut répondre aux questions des milieux d'affaires sur le virus H1N1;
- l'échange d'information avec les producteurs agricoles et les vétérinaires locaux concernant le virus H1N1.

De plus, l'administrateur provincial en chef de la santé publique et SVSM ont envoyé des lettres aux médecins, fournisseurs de soins de santé, organismes de santé, divisions scolaires, universités, municipalités, entreprises, chambres de commerce, centres de la petite enfance, communautés des Premières nations et organismes syndicaux, afin de les renseigner sur la situation actuelle concernant la pandémie de grippe à virus H1N1. Les ministères et autres intervenants gouvernementaux ont également distribué de grandes quantités d'information.

La province transmet des renseignements exacts et opportuns par l'intermédiaire de bulletins de nouvelles, de points de presse, d'entrevues et de publicités dans les journaux et à la radio. Les Manitobains peuvent communiquer avec Health Links-Info Santé (788-8200 ou 1 888 315-9257) pour connaître les renseignements les plus à jour sur la grippe et afin d'obtenir des conseils médicaux pour les personnes qui présentent des symptômes pseudogrippaux.

Les informations sur le virus, les précautions que peuvent prendre les Manitobains pour éviter d'être malades et les mesures de santé publique peuvent également être consultées en français et en anglais sur le site Web du gouvernement provincial.

#### Premières nations et communautés métisses

Santé et Vie saine Manitoba travaille en proche collaboration avec les leaders des Métis et des Premières nations, ainsi qu'avec les responsables du programme de santé des Premières nations et des Inuits de Santé Canada, afin d'appuyer la prestation de services de santé aux communautés métisses et des Premières nations. Le gouvernement fédéral est responsable de la prestation de services de santé à la plupart des communautés des Premières nations, y compris les services de santé publique pour faire face à la pandémie.

En mai et en juin, des zones de concentration de la maladie sont apparues dans les communautés éloignées du Nord, ce qui a donné lieu à une augmentation des interventions provinciales. Un certain nombre de résidents des Premières nations ont été transportés à Winnipeg par ambulance aérienne, pour recevoir des traitements en raison d'une atteinte respiratoire grave. Des mesures ont été prises pour affronter la situation :

- La province a envoyé des médecins et des fournitures supplémentaires pour appuyer les communautés des Premières nations. En juin, la province répondait à une demande du programme de santé des Premières nations et des Inuits de Santé Canada en envoyant des approvisionnements d'antiviraux ainsi que :
  - 2 640 masques respirateurs N-95;
  - 9 000 masques chirurgicaux;
  - 858 litres de désinfectant pour les mains.
- Depuis le mois de juin, le gouvernement du Manitoba collabore avec l'Assembly of Manitoba Chiefs, Manitoba Keewatinowi Okimakanak, la Southern Chiefs Organization, la Manitoba Métis Federation et le gouvernement fédéral, afin d'offrir des séances de formation aux gestionnaires des services d'urgence des Premières nations et des Métis, pour appuyer les efforts de préparation et les interventions communautaires.
- Le Manitoba a établi un groupe tripartite comprenant des représentants de la province, du gouvernement fédéral et d'organisations des Premières nations et des Métis, pour appuyer une communication continue et les efforts de résolution de problème concernant la réponse à la grippe H1N1.
- À la mi-juin, le gouvernement provincial a commencé à coordonner l'acheminement centralisé d'ambulances aériennes en vue d'améliorer les services sur une base intérimaire. Cette mesure a permis de libérer le personnel infirmier des communautés du Nord, qui peut désormais se consacrer aux soins plutôt qu'à la coordination des services ambulanciers.

- En juillet, la province a nommé le Dr Catherine Cook à titre de conseillère en matière de santé des Autochtones pour les questions de grippe H1N1. Elle travaille avec les communautés des Premières nations et métisses, les organisations et le gouvernement fédéral, afin de renforcer les communications, de coordonner les efforts et de réagir à la grippe H1N1.
- La province a également conçu des publicités et des renseignements ciblant les Premières nations et a travaillé avec l'Assembly of Manitoba Chiefs pour mettre au point et distribuer des affiches sur la prévention de la grippe.

## Se tourner vers l'avenir – automne et hiver 2009-2010

Il est difficile de prédire exactement ce qui se passera pendant la saison de la grippe cet automne. On croit toutefois que la grippe pandémique H1N1 restera présente dans les communautés de toute la province. D'après ce que nous avons vécu au printemps et l'expérience de l'hémisphère Sud pendant la saison de la grippe, on prévoit que la maladie continuera d'être relativement légère pour la plupart des Manitobains. Pourtant, il est important d'avoir en place un plan en cas de maladie grave, car on ignore encore beaucoup de choses au sujet de cette grippe.

Cet automne, la province investit plus de 47 millions de dollars pour faire face à la vague suivante de la grippe pandémique à virus H1N1 :

- 1. Protéger les Manitobains par la prévention : plus de 21,8 millions de dollars seront alloués à l'achat, à l'entreposage et à la distribution du vaccin contre la grippe pandémique H1N1.
- 2. Soigner les Manitobains : plus de 5,7 millions de dollars seront alloués à l'augmentation de la capacité des services de soins intensifs et de chirurgie, grâce à l'embauchage de nouveaux employés, ainsi qu'à l'achat d'équipement, de fournitures et d'approvisionnements d'antiviraux supplémentaires.
- 3. Appuyer les premières lignes : plus de 16,8 millions de dollars seront alloués à l'achat de masques, gants, blouses et autre équipement protecteur supplémentaire pour les fournisseurs de soins de santé.
- **4.** Travailler avec les Manitobains : plus de 3,1 millions de dollars seront alloués à l'achat d'équipement de laboratoire, à l'embauchage de personnel de la santé publique additionnel et aux efforts de renseignement du public concernant la pandémie et les précautions personnelles à prendre.
- 5. Impliquer les Manitobains: qu'il s'agisse d'assemblage d'une trousse pour la grippe à la maison ou de préparatifs sur les lieux de travail, tout le monde a un rôle à jouer pour se préparer à affronter la grippe pandémique H1N1.

Les investissements qui précèdent porteront surtout sur la prévention, le traitement et les soins, afin de réduire le risque que les personnes tombent malades, tout en fournissant des services de santé aux personnes qui contractent la grippe H1N1.

Le système de commandement des interventions du Manitoba continuera d'évaluer et de répondre rapidement à la grippe H1N1 cet automne, en collaboration avec les ORS, Santé Canada, les communautés des Premières nations et métisses, ainsi que d'autres partenaires. Des efforts de préparation considérables ont été déployés cet été en vue de la vague suivante de la maladie et de l'administration d'un vaccin, tant contre la grippe saisonnière habituelle que contre la grippe pandémique H1N1. Les ORS et autres organismes de la santé se sont affairés à mettre à jour les plans de préparation en vue de la pandémie, d'après les expériences de la première vague de la maladie.

## Protéger les Manitobains par la prévention

La vaccination est l'un des moyens les plus efficaces de protéger le public contre la grippe pandémique à virus H1N1. Le vaccin contre l'influenza entraîne la production d'anticorps dans l'organisme pour lutter contre le virus de la grippe, et accroît l'immunité ou la protection contre le virus. Le vaccin contient un virus inactif, et ne peut donc pas provoquer la grippe.

#### Vaccin universel H1N1

Le Manitoba devrait recevoir 1 825 745 doses du vaccin contre la grippe H1N1 lorsque ce dernier sera prêt. Le vaccin a été commandé auprès du gouvernement fédéral, pour les Manitobains qui bénéficieraient d'une vaccination et qui veulent être vaccinés ou ont besoin de l'être.

La province, les ORS et le programme de santé des Premières nations et des Inuits de Santé Canada prévoient déjà la tenue de cliniques d'immunisation en masse à l'échelle régionale et locale, afin d'offrir le vaccin aux Manitobains lorsque celui-ci sera disponible. Les ORS sont en rapport avec les organismes locaux tels que les patinoires, les centres communautaires, les écoles et les centres d'accueil pour personnes âgées, où l'on prévoit tenir des cliniques de vaccination. Les bénévoles joueront un rôle clé dans la tenue de ces cliniques. Toute personne intéressée peut communiquer avec son ORS pour avoir plus de renseignements sur la façon d'aider. La publicité, des annonces dans les médias et la diffusion d'information sur le Web permettront aux Manitobains d'obtenir les renseignements les plus à jour.

On prévoit que le vaccin arrivera en lots, sur une période de quelques semaines. On revoit actuellement les données scientifiques à l'échelle nationale, pour identifier les personnes qui auront besoin du vaccin en premier selon le risque de maladie grave et le rôle de la personne au niveau de la réponse à la grippe H1N1. L'administrateur provincial en chef de la santé publique établira la liste des Manitobains qui ont le plus besoin du vaccin contre le virus H1N1, d'après les données probantes provinciales et en tenant compte des conseils de l'Agence de la santé publique du Canada et de l'Organisation mondiale de la santé. Le Manitoba a déjà identifié les populations des Premières nations et métisses comme des groupes importants à cibler, à la lumière de l'expérience de la première vague de la grippe H1N1 au printemps dernier.

## Vaccin contre la grippe saisonnière

Cette année à nouveau, la province fait la promotion du programme de vaccination contre la grippe saisonnière, pour protéger les Manitobains contre les autres souches de l'influenza qui pourraient circuler au Canada. Cette campagne de vaccination contre la grippe saisonnière a lieu chaque année. À l'automne, il pourrait y avoir deux campagnes de vaccination – une pour la grippe saisonnière habituelle et l'autre pour la grippe pandémique H1N1. Cela dépendra de la livraison des vaccins; les plans seront revus selon la décision de tenir conjointement ou séparément les programmes de vaccination contre la grippe saisonnière et la grippe H1N1.

## Soigner les Manitobains

#### Accroître la capacité des services de soins intensifs

Le Manitoba dispose de 183 lits de soins intensifs, auxquels dix lits seront ajoutés à Winnipeg, six pour adultes et quatre pour enfants. Du personnel de première ligne, des épreuves diagnostiques, des fournitures et de l'équipement supplémentaires seront disponibles pour ces lits, au besoin. Il existe aussi des plans d'urgence pour accroître encore davantage le potentiel des soins intensifs au besoin, doublant éventuellement la capacité de soigner des patients sous ventilateur mécanique.

Le Manitoba a connu une demande inhabituelle de services de soins intensifs au printemps et beaucoup de personnes ont eu besoin de soins prolongés sous ventilateur mécanique, ce qui est inhabituel pour la grippe. Les lits supplémentaires permettront au système de soins de mieux répondre à la demande éventuelle et réduiront les effets ressentis dans les autres services du système de santé. En plus des lits de soins intensifs, on dispose de 186 ventilateurs et 122 chambres d'isolement pour traiter les personnes qui sont gravement atteintes de la grippe.

Les offices de la santé de Winnipeg et de Brandon mettent la touche finale à leurs plans de conversion d'autres lits spécialisés (salles de récupération postchirurgie) en lits de soins intensifs, au besoin. S'il y avait un accroissement soudain du nombre de patients gravement malades qui ont besoin de soins intensifs, ces lits spécialisés seraient convertis pour accroître la capacité des soins intensifs.

## Capacité en cas d'augmentation subite du nombre de cas

SVSM et les offices régionaux de la santé ont établi des plans pour assurer les services de soins de santé cet automne. Ils comprennent :

- la gestion de la disponibilité des lits de soins aigus;
- la réduction de la propagation de l'infection dans les hôpitaux et autres établissements de santé;
- la participation à un vaste programme de vaccination provincial;
- la distribution d'antiviraux conformément aux lignes directrices provinciales.

La planification en cas d'augmentations subites éventuelles du nombre de personnes ayant besoin de soins comprend :

- l'accroissement de la capacité des soins intensifs;
- l'établissement de cliniques spécialisées dans la prise en charge des cas de grippe plus bénins;
- le déplacement des services et du personnel d'un établissement à l'autre pour assurer la continuité des soins;
- le classement par ordre prioritaire des patients occupant les lits des centres de soins personnels;
- l'aiguillage des interventions chirurgicales non urgentes vers d'autres établissements en période de demande élevée;
- la surveillance de la capacité de base des services ambulanciers aériens et de Lifeflight, pour assurer l'acheminement efficace de ces ressources en cas d'augmentation soudaine de la demande.

On prévoit actuellement le maintien des horaires de chirurgies. Toutefois, selon la situation cet automne, il est possible que certains domaines du système de santé aient à réduire leurs services. Cela pourrait affecter les chirurgies non urgentes, les visites à une personne hospitalisée et la

manière dont les services d'urgence prennent les patients en charge. Tous les ORS ont des plans de services essentiels pour assurer le maintien des services de santé prioritaires tout en réduisant les autres services si les circonstances le justifient. Toutes les options sont soigneusement analysées en consultation avec les professionnels de la santé et les ORS. Les professionnels de la santé doivent être en mesure de répondre aux demandes imposées par la grippe pandémique.

Tous les ministères collaboreront également avec les ORS et le programme de santé des Premières nations et des Inuits de Santé Canada, dans le but de renforcer les services de soins primaires.

#### Premières nations et Métis

Le Manitoba a accepté de travailler avec les organisations métisses et des Premières nations dans certains domaines clés :

- Trousses de soins La province appuie la distribution cet automne de trousses de soins à domicile par l'intermédiaire de l'Assembly of Manitoba Chiefs. Le Manitoba offre des conseils médicaux, des fonds et d'autres formes d'appui, selon les besoins associés à la distribution de ces trousses aux Premières nations, aux Métis et aux collectivités du Nord.
- Échange d'information Le groupe tripartite continuera d'appuyer la communication soutenue et les efforts de résolution des problèmes en matière de grippe H1N1.
- Vaccination Santé Canada prend les devants pour organiser la vaccination contre la grippe saisonnière et la grippe H1N1 dans les communautés des Premières nations et les ORS lui fournissent leur appui.

Le Dr Catherine Cook continuera de jouer le rôle de conseillère en matière de santé des Autochtones pour les questions de grippe H1N1. Des rencontres périodiques auront lieu entre les organisations des Premières nations, la Manitoba Métis Federation, la province et le gouvernement fédéral, dans le but d'identifier les problèmes et d'y apporter des solutions. Les communautés des Premières nations ont également choisi des chargés d'intervention qui peuvent entrer en communication avec la structure du système provincial de commandement des interventions au besoin.

#### **Antiviraux**

Au Manitoba, les antiviraux sont destinés au traitement des personnes atteintes d'une maladie respiratoire grave ou des personnes qui présentent un risque de devenir gravement malades. Les antiviraux conviennent au traitement à court terme, et sont parfois confondus avec le vaccin. Seul le vaccin offre une protection et une immunité de longue durée.

La province a établi des lignes directrices pour guider les professionnels de la santé dans leur utilisation d'antiviraux. Ces lignes directrices sont mises à jour au fur et à mesure que des données scientifiques nouvelles font surface.

Les décisions sur l'utilisation des antiviraux sont prises par les médecins et autres professionnels de la santé, pour chaque cas individuel. Si une personne a besoin d'un antiviral, son fournisseur de soins rédigera une ordonnance. Le programme de médicaments du Manitoba couvre les antiviraux. Des programmes fédéraux assurent également le remboursement des médicaments d'ordonnance pour les populations de Santé Canada et autres populations fédérales.

Comme pour tous les médicaments d'ordonnance, la décision de prescrire un médicament donné à un moment précis est prise par le fournisseur de soins du patient après un examen médical et en tenant compte de la gravité des symptômes et du risque.

Le Manitoba a des réserves d'antiviraux, établies en partenariat avec le gouvernement fédéral. Les réserves sont basées sur la population du Manitoba et sont destinées à servir tous les Manitobains. Ces réserves sont à la disposition des offices régionaux de la santé et de Santé Canada si des quantités additionnelles de médicaments étaient nécessaires pour soigner les personnes ayant besoin d'un traitement antiviral. Le Manitoba dispose actuellement de 176 000 séries de traitements antiviraux en plus des stocks habituels des hôpitaux, cliniques et autres établissements de santé.

La province fera éventuellement l'achat d'antiviraux supplémentaires pour s'assurer d'avoir assez de médicaments pour traiter les personnes qui en ont besoin.

## Soutien des premières lignes – Collaboration avec les professionnels de la santé

## Équipement de protection

Le Manitoba a acheté et distribué de l'équipement de protection pour les fournisseurs de soins de santé, notamment des masques, des blouses, des protecteurs oculaires et des gants, et continue d'en acheter encore davantage. Les réserves d'équipement de protection dépassent les stocks habituellement conservés par le système de soins de santé en temps normal. Le Manitoba a actuellement suffisamment de fournitures pour une période de huit semaines, en cas d'interruption de la chaîne d'approvisionnement ou de livraison normale cet automne.

Réserves actuelles du Manitoba (en plus des stocks habituels)					
Masques respirateurs N-95	2 198 240				
Masques chirurgicaux	28 358 000				
Désinfectant pour les mains	29 016 flacons				
Blouses	1 895 000				
Protecteurs oculaires	3 101 700				
Gants	731 000				
Tamiflu	176 000 séries de traitement				

TABLEAU 5

De plus, on a des réserves d'aiguilles, de gants, de petits pansements et de tampons d'ouate prêtes pour l'administration du vaccin aux Manitobains.

La province a acheté des réserves supplémentaires de désinfectant pour les mains à l'intention des offices régionaux de la santé. Le Manitoba a également aidé Santé Canada à fournir du désinfectant pour les mains à plusieurs communautés du Nord.

La province renforcera en outre les services de soins primaires et continuera de fournir aux professionnels de la santé les conseils scientifiques les plus à jour, par l'intermédiaire de lignes directrices et de protocoles.

## Travailler pour les Manitobains

Le personnel du système de commandement des interventions, dirigé par le sous-ministre de la Santé et de la Vie Saine, travaille quotidiennement à évaluer les questions émergentes concernant la grippe H1N1 et à y répondre. La structure du système relie les ORS, le gouvernement fédéral, les gouvernements des Premières nations et des Métis, ainsi que d'autres organisations, afin de recueillir de l'information, de résoudre les problèmes et de fournir une orientation. La souplesse de cette structure permet de s'adapter rapidement à de nouvelles situations.

## Échange d'information

Les mesures de santé publique et les lignes directrices de soins cliniques continueront d'être mises à jour au fur et à mesure que de nouvelles données sont acquises concernant ce virus de l'influenza; les fournisseurs de soins auront ainsi les renseignements les plus actualisés sur la pandémie.

Des renseignements à l'intention du public sur la pandémie et les précautions à prendre pour se protéger et protéger sa famille seront transmis pendant tout l'automne. Une nouvelle campagne publicitaire diffusera de l'information sur les précautions à prendre et sur la manière de se soigner et de s'occuper de ses proches en cas de maladie. Voici certains des éléments de cette campagne :

- guide sur la grippe pandémique H1N1 pour tous les ménages manitobains;
- campagnes d'information sur la vaccination contre la grippe saisonnière et la vaccination contre la grippe pandémique;
- information sur la prévention et le contrôle des infections;
- traduction en 17 langues des renseignements sur l'étiquette respiratoire et le lavage des mains;
- communications ciblées avec les chefs et les communautés des Premières nations et des groupes métis;
- communication ciblée pour les femmes enceintes, les gens d'affaires, les municipalités et autres.

La province poursuivra la diffusion de bulletins de nouvelles périodiques, prendra part à des points de presse et des entrevues, et transmettra de l'information sur le site Web du gouvernement provincial et par Health Links-Info Santé (788-8200 ou 1 888 315-9257).

## Ce que tous les Manitobains peuvent faire

- Préparer une trousse pour la grippe à la maison, contenant un thermomètre, des mouchoirs de papier, du savon, de l'ibuprofène ou de l'acétaminophène ne pas donner d'acide acétylsalicylique aux enfants.
- Se familiariser avec les symptômes de la grippe et les mesures à prendre en consultant le guide sur la grippe pandémique H1N1 qui a été envoyé à tous les ménages en septembre.
- Prévoir une personne sur qui compter si l'on tombe malade et être prêt à aider les personnes malades qui pourraient avoir besoin de soutien. Prévoir notamment quelqu'un qui pourrait s'occuper des enfants, aller chercher de la nourriture et effectuer d'autres tâches quotidiennes.

## Impliquer les Manitobains

Que ce soit en prévoyant une trousse pour la grippe à la maison ou en ayant un plan en cas de maladie au travail, tous les Manitobains peuvent se préparer pour une deuxième vague de la grippe pandémique H1N1.

## Communautés et organisations

On recommande aux entreprises manitobaines la mise au point de plans en cas de pandémie, par exemple pour faire face à un niveau d'absentéisme plus élevé que la normale, à des problèmes de transport ou une interruption dans l'approvisionnement en équipement.

Les responsables provinciaux continueront d'offrir des conseils aux entreprises et aux milieux d'affaires du Manitoba pendant la durée de la pandémie. Les renseignements de base sur la pandémie seront actualisés à mesure que des données scientifiques nouvelles font surface. La ligne téléphonique d'aide aux entreprises et autres organisations restera active pour fournir des renseignements précis aux entreprises distinctes. Le numéro est 1 866 351-3180.

Les ministères du gouvernement du Manitoba ont tous mis au point des plans de continuité des opérations, afin que le gouvernement puisse maintenir les services essentiels pendant les poussées de la grippe pandémique. De nombreux ministères travaillent également en collaboration avec les détenteurs d'enjeux et les organismes principaux, pour hausser le niveau de préparation à travers la province. Les ministères échangent aussi des renseignements sur la grippe H1N1 grâce à leurs contacts.

On a demandé aux écoles de rester à l'affût des signes pseudogrippaux chez les étudiants et le personnel. Les écoles doivent continuer à rapporter tout niveau d'absentéisme particulièrement élevé au personnel infirmier du bureau de la santé de leur communauté.

Les écoles sont encouragées à inclure la prévention et le contrôle des infections dans le cadre des activités quotidiennes en classe, en donnant notamment des renseignements sur l'étiquette respiratoire et le lavage des mains, et en veillant à la disponibilité de fournitures pour le lavage des mains, savon et eau, en tout temps. Les enfants qui se sentent bien ne doivent pas rester à la maison. Les enfants et les employés qui sont malades devraient cependant rester chez eux, et ne retourner à l'école que s'ils se sentent mieux et que leurs symptômes pseudogrippaux ont disparu.

Les parents et les tuteurs sont encouragés à mettre en place un plan d'urgence prévoyant notamment :

- une personne pour s'occuper des enfants qui sont malades et ne peuvent pas aller à l'école;
- une personne pour s'occuper des enfants si le parent/tuteur tombe malade et a besoin d'aide après les heures de classe, y compris une personne désignée pour accompagner les enfants à l'école au besoin.

SVSM et l'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba travaillent avec les municipalités et les organisations métisses et des Premières nations, afin d'assurer le maintien des services critiques pour protéger la population, la propriété et l'environnement, notamment les services d'urgence, d'eau, d'égouts et de collecte des ordures.

## **Conclusion**

Le plan du Manitoba pour faire face à la pandémie constitue un cadre souple et adaptable qui permet d'évaluer la grippe pandémique H1N1 et d'y réagir. L'objectif ultime est de protéger la santé de tous les Manitobains. L'importante collaboration entre les ORS, les organismes de santé, les groupes des Premières nations et des Métis, ainsi que le gouvernement fédéral continuera d'orienter les efforts du Manitoba. Le secteur de la santé a mis ses plans à jour pendant l'été, à la lumière des expériences du printemps et en préparation à une vague d'automne de la grippe pandémique à virus H1N1.

Les renseignements les plus à jour seront disponibles au www.manitoba.ca, sur le site consacré à la grippe H1N1.

